

SB/SM/LM CP-240303

Fin annoncée du dialogue social dans les TPE/PME : pour la FGTE-CFDT Bercy roule à contresens

Stéphane BOURGEON

Secrétaire Général
06.83.14.37.00
s.bourgeon@fgte.cfdt.fr

Sébastien MARIANI

Secrétaire Général Adjoint
06.86.06.65.39
s.mariani@fgte.cfdt.fr

Un rapport parlementaire préconise 14 propositions de simplification administrative pour alléger les obligations rencontrées par les chefs d'entreprises des TPE/PME.

Ces 14 propositions sont intitulées « **Rendre des heures aux Français** ». Ce rapport a été salué par le Ministre de l'Économie comme « remarquable ». C'était sans aucun doute puisqu'il a été travaillé en relation étroite avec Bercy.

Le rapport propose, avec d'autres mesures, de rehausser les seuils de mise en place des CSE, en faisant passer le seuil des effectifs de 50 à 250 salariés.

Un projet de loi serait prévu d'ici à l'été, un calendrier téméraire.

Si les conclusions de ce rapport étaient appliquées dans le périmètre de la **FGTE/CFDT**, les salariés de plus d'un tiers des entreprises de transport seraient privés de cette instance pour défendre leurs droits !

L'application de ce nouveau seuil constituerait une nouvelle remise en cause du dialogue social après la suppression des CHSCT qui jouaient un rôle majeur dans nos secteurs particulièrement accidentogènes.

Sous le mauvais prétexte d'économies, la hausse de ce seuil conduirait à supprimer l'octroi de la subvention de fonctionnement pour de très nombreux CSE, à ne plus avoir accès aux formations économiques prises en charge par les CSE, à ne plus pouvoir se défendre en faisant appel à des avocats ou à des conseillers juridiques, à ne plus avoir d'expertise comptable, à ne plus pouvoir se déplacer dans les commissions ou auprès des salariés.

Les élus des entreprises de moins de 250 salariés se trouveraient ainsi privés des consultations récurrentes pour saisir les enjeux économiques, sociaux, stratégiques et environnementaux. Ils seraient également exclus de consultations importantes, dont celles portant sur les impacts sur la santé et les conditions de travail. Ils n'auraient plus la possibilité d'avoir recours à un expert en cas de situation de risque grave pour les salariés. Même quand Les CSE seraient maintenus, leur capacité serait restreinte en matière de santé, sécurité et conditions de travail...

SB/SM/LM CP-240303

Stéphane BOURGEON

Secrétaire Général
06.83.14.37.00
s.bourgeon@fgte.cfdt.fr

Sébastien MARIANI

Secrétaire Général Adjoint
06.86.06.65.39
s.mariani@fgte.cfdt.fr

C'est un déni de réalité inacceptable : rappelons qu'en 2024, la France est, avec deux pays baltes, la lanterne rouge des décès liés aux accidents du travail en Union Européenne ! Que le secteur des transports affiche plus de 20 points d'écart avec une moyenne nationale peu reluisante en matière d'accidents du travail ! Que des branches de la FGTE-CFDT comme la logistique ou les activités maritimes comptent deux fois plus de victimes d'accidents du travail que l'ensemble des travailleurs français !

Ce rapport, préconise aussi d'arrêter de délivrer les informations adaptées sur des projets importants, de transmettre des informations essentielles à la compréhension des aspects économiques, sociaux, stratégiques et environnementaux, notamment en supprimant la base de données économiques, sociales et environnementale.

Une telle évolution irait totalement à l'encontre d'une transition écologique juste qui nécessite un dialogue social renforcé sur les transformations nécessaires : c'est particulièrement vrai pour les entreprises du périmètre de la FGTE puisque le secteur des transports reste l'un des principaux producteurs de gaz à effet de serre.

Pour la FGTE/CFDT, ce projet inacceptable pose d'autres questions :

- La désignation des délégués syndicaux serait-elle également affectée par ce nouveau seuil de 250 salariés ?
- La législation sur les modalités de signature des accords serait-elle remise en question pour les TPE/PME ?

Un tel projet de réforme, débattu à la veille des Jeux Olympiques organisés par la France, ne saurait se baser uniquement sur un rapport qui tourne le dos aux réalités du terrain et synthétise les réponses des chefs d'entreprise de TPE/PME à un questionnaire, en vue de petites économies de court terme.

La FGTE/CFDT demande de toute urgence une consultation sectorielle des Organisations Syndicales sur ce rapport et sur ces conséquences pour les salariés des entreprises de moins de 250 salariés.

Après les ordonnances Macron de 2017, au moment où le pays traverse de fortes tensions sociales avec des enjeux de revalorisation des salaires et des améliorations des conditions de travail, **la FGTE-CFDT** alerte : faire taire les salariés des petites et moyennes entreprises de transport aurait de graves conséquences et risquerait de reporter l'expression de ces tensions sur la seule voie restante, celle de la conflictualité.